

Compte rendu de la Commission de quartier 5.3 Saint-Michel – Le Busca – Empalot – Saint-Agne – Île du Ramier

Le 13 décembre 2022

- **Lieu : Maison des Associations, Place Guy Hersant, Toulouse**

- **Participants : 30**

- **Elu présent :**

M. Jonhny DUNAL, Maire du quartier 5.3, Saint-Michel, Empalot, Saint-Agne, Île du Ramier

- **Services municipaux et métropolitains présents :**

- *Direction de l'Environnement et Energies, Toulouse Métropole*
- *Direction de l'Action Territoriale, Mairie de Toulouse*

Ordre du jour :

1. **Point sur le plan 100 000 arbres à Toulouse ;**
2. **Point sur le budget participatif « Mes idées pour mon quartier » ;**
3. **Les actualités du quartier en images ;**
4. **Questions diverses.**

Point sur le plan 100 000 arbres à Toulouse

Le Plan 100 000 Arbres est un engagement de la Municipalité de Toulouse précisé dans la délibération 10.2 du Conseil Municipal du 18 octobre 2019. Il prévoit la plantation de 100 000 arbres sur le territoire de la Ville de Toulouse, mais aussi la rédaction d'une charte de l'arbre en ville qui détaille de façon pédagogique comment protéger les arbres et les entretenir.

Elle précise également les méthodes de plantation. Un document détaillant la palette végétale, réalisé avec le soutien de l'Office National des Forêts et d'associations tel qu'Arbres et Paysages d'Autan, Chlorophyl Assistance et le Muséum de Toulouse, a été également réalisé.

Equipe Secteur Sud-Est
Maison de la Citoyenneté Sud-Est
81, rue Saint-Roch - 31400 Toulouse
05.67.73.82.71


Mon
Quartier
+ Facile

Retrouvez la liste des plantations programmées dans le quartier 5.3 pour l'année 2023 et au-delà sur les diapositives n°11 et n°12 du support de présentation de la réunion publique.

En complément, les documents liés au plan Arbres (fiches pratiques, palette végétale, charte de l'arbre en ville ...) sont disponibles à la consultation et au téléchargement sur le site de la Mairie-Métropole. Retrouvez-les en suivant le lien : [Un plan Arbres pour végétaliser la Ville - Toulouse Mairie - Métropole](#)

Le Maire de Quartier, Jonhny DUNAL, rappelle l'importance de planter davantage dans les quartiers tel que Saint-Michel, où les températures mesurées lors de l'été 2022 avoisinaient fréquemment les 40° C. La température au sol, quant à elle, avoisinait les 45°- 46° C. Le choix des rues à planter a été fait en fonction des chantiers à venir. Les rues Achille Viadieu et des 36 Ponts sont reportés au-delà de 2023, en raison de la rénovation de la Grande Rue Saint-Michel et de la Cité internationale des Chercheurs. L'Allée Edouard Branly, dépourvue d'arbres pour le moment, sera donc plantée en priorité à la fin de l'année 2023.

Question : La Métropole a-t-elle des vues sur la prison Saint-Michel pour demander quelle surface arborée sera instaurée dans le PLU ? La Métropole peut-elle donner des prescriptions à l'Etat en la matière ?

Réponse : La Préfecture, dans son appel à idées relatif au devenir de la prison Saint-Michel, a réutilisé les éléments issus de la concertation sur la rénovation de la Grande rue réalisée par la Mairie de Toulouse. Mais le devenir de la prison n'est pas entièrement du ressort de la Mairie. Il est en effet impossible pour la collectivité de donner des prescriptions à la préfecture puisque ce patrimoine ne nous appartient pas.

Nous resterons néanmoins attentifs et veillerons à ce que les ressorts des concertations passées avec les habitants du quartier ne soient pas ignorés. L'appel à idées ayant été clôturé le 31 octobre 2022, nous en saurons davantage en 2023.

Question : Où se trouve le rond-point des Français libres ?

Réponse : Il s'agit du rond-point au croisement des allées Frédéric Mistral, Ravanel, des Demoiselles et de la rue Saint-Joseph, face à la porte sud du Jardin des Plantes. Ce rond-point est très routier et très minéralisé. Un projet d'apaisement et de débitumisation de cet espace, issu du Budget participatif « Mes idées pour mon quartier », est actuellement en cours d'études techniques.

Question : Au-delà des plantations d'arbres, que peut-on faire pour rafraîchir la ville lorsqu'il est impossible de planter ?

Réponse : La désimperméabilisation et la renaturation des sols est un autre moyen important qui permet de lutter contre les phénomènes des îlots de chaleur. Les sols naturels conservent moins la chaleur que les surfaces artificielles comme le bitume. Ils permettent également d'éviter le ruissellement des eaux, et au contraire, d'absorber et conserver l'humidité des eaux pluviales, ce qui améliore notre résilience face aux sécheresses. Cela permet, enfin, de créer davantage d'espaces pour la biodiversité en ville.

C'est ce que nous avons fait par exemple sur l'allée des Demoiselles, où les fosses autour des platanes ont été agrandies.

En outre, les plantes grimpantes, comme les lierres ou les vignes, viennent non seulement orner les façades, mais aident aussi à réguler la température des rues et des habitations. Le dispositif « Des fleurs sur mon mur », porté par la Mairie a ainsi été mis en place, qui propose aux propriétaires volontaires de créer des fosses pour des plantations au pied des façades ensuite réalisées et entretenues par les habitants. Vous pouvez par exemple le voir sur certaines façades de l'avenue Marcel Langer.

Retrouvez toutes les informations sur ce dispositif sur toulouse.fr : [Des fleurs sur mon mur](http://toulouse.fr) : [Toulouse Mairie Métropole, site officiel](http://toulouse.fr).

Question : Par quel moyen le plan local d'urbanisme (PLU) protège les arbres et les espaces naturels sur le domaine privé ?

Réponse : Il existe plusieurs classements au PLU, qui permettent de les protéger. Généralement il s'agit d'arbres remarquables, un grand nombre d'entre eux sont déjà identifiés et classés au PLU, mais il faut savoir qu'il appartient aux propriétaires des terrains d'informer la collectivité de la présence d'arbres potentiellement classés.

Pour protéger les espaces verts, ils peuvent être classés soit en Espaces boisés classés (EBC) ou Espaces Verts Protégés (EVP). Les EBC sont les plus contraignants, et ils protègent majoritairement des arbres remarquables. Les arbres nouvellement plantés dans le cadre du plan Arbres sont quant à eux protégés car ils sont plantés sur le domaine public.

Question : Pour quelle raison les immeubles sont-ils construits si près des trottoirs au lieu de prévoir des espaces verts face à la rue ?

Réponse : De nombreuses rues du centre-ville toulousain sont intégrées aux périmètres de l'Architecte des Bâtiments de France. Tout projet d'urbanisme qui s'effectue dans ce périmètre doivent être soumis à son avis conforme, qui, généralement, demande que l'alignement des bâtiments existants soit conservé, ce qui peut empêcher de faire des fronts d'immeubles végétalisés.

Pour le reste, nous veillons à ce que les porteurs de projets d'urbanisme, comme les promoteurs privés, intègrent cette nécessité de naturaliser les espaces en pied d'immeubles, autant que possible.

Question : Savez-vous combien d'arbres remarquables sont classés dans la ville de Toulouse ?

Réponse : La Direction des Jardins et Espaces verts informe qu'aujourd'hui, dans la ville de Toulouse, on recense 18 443 arbres classés « EBC » (« Espaces Boisés Classés ») et 5 144 arbres « EVP » (« Espaces Verts Classés »).

Question : Pour le dispositif « Des fleurs sur mon mur », doit-on recevoir l'accord de la copropriété avant de formuler la demande à la Mairie ?

Réponse : Oui, il faut l'accord de l'assemblée générale des copropriétaires. La faisabilité sur le plan technique est vérifiée par les services de la Métropole. Un rendez-vous est pris sur site.

Point sur le budget participatif « Mes idées pour mon quartier »

L'ensemble des informations liées au Budget participatif « Mes idées pour mon quartier » sont accessibles en consultant le support de présentation de la réunion publique (diapositives n°13 à n°22). A noter que le quartier 5.3 est le deuxième quartier le plus important en termes de participation au suffrage du 3 au 31 octobre (8,2 % des voix exprimées sur l'ensemble de Toulouse) et que la totalité des projets lauréats sur ce quartier sont à vocation écologique (trois pour « Nature en ville », un pour « l'énergie » et un pour « déchet et recyclage ».)

Question : Par rapport à l'avenue de l'URSS, est-il prévu de faire une piste cyclable ? Le croisement avec le boulevard des Récollets sera-t-il réaménagé ?

Réponse : Oui, il est bien prévu d'y faire une piste cyclable, puisque l'avenue de l'URSS fait partie de l'itinéraire « Réseau Express Vélo 1 Sud », qui part de Seilh jusqu'à Escalquens. A ce titre, des nouvelles infrastructures viendront conforter et sécuriser la place du vélo sur cet itinéraire, qui comprend également la Grande rue Saint-Michel, l'avenue Jules Julien et la Route de Narbonne.

La création de cette piste cyclable sur l'avenue de l'URSS fera l'objet d'une réunion publique dédiée en 2023, la date vous sera communiquée prochainement.

Pour le carrefour des Récollets, nous menons actuellement des études pour le réaménager mais cela devra attendre la rénovation de la Grande rue Saint-Michel, dont les travaux seront achevés pour le premier semestre 2025.

Question : A propos du projet de végétalisation de la place du Capitole, lauréat du vote « Mes idées pour mon quartier », quelle solution est préconisée ?

Réponse : Certaines zones du périmètre seraient potentiellement propices à des plantations. Pour le reste, la présence du parking souterrain directement en-dessous empêche d'y planter des arbres de haute tige. D'autres solutions existent et elles sont actuellement à l'étude par les services.

Question : Pour les besoins du projet de déménagement de l'école Daste à Empalot, des arbres ont été retirés de l'esplanade Pierre Garrigues. Seront-ils remplacés ?

Réponse : Les arbres abattus sont systématiquement replantés, autant que possible, avec un ratio de trois arbres plantés pour un arbre abattu.

Question : Il est regrettable de voir si peu de participation au dispositif « Mes idées pour mon quartier ».

Réponse : Les chiffres ne sont peut-être pas importants au regard de la population totale de Toulouse mais ils sont très encourageants puisqu'il s'agissait, d'abord, du premier budget participatif mis en place à l'échelle de l'ensemble de la ville. Par ailleurs, la quantité d'idées

proposées (1 600) était plus importante, en proportion du nombre d'habitants, que celle du budget participatif de la ville de Paris.

Pour la prochaine édition de « Mes idées pour mon quartier », nous tirerons les enseignements nécessaires pour faire participer davantage de Toulousains et en particulier les jeunes adultes.

3. Les actualités du quartier en images

Retrouvez l'ensemble des actualités du quartier 5.3 en consultant le diaporama (diapositives n°22 à n°41). Il est à noter que la plupart de ces projets font l'objet de concertations spécifiques, comme la rénovation à venir sur la Grande rue Saint-Michel, l'implantation de pistes cyclables au format « Réseau Express Vélo » (ou « Réseau Vélo d'Agglomération »).

A noter que pour la rue du Férétra et de la place Saint-Roch, la collectivité étudie actuellement la possibilité de végétaliser la place Saint-Roch, au pied de la chapelle Saint-Roch du Férétra.

Pour la passerelle du Ramier, les pylônes seront montés au printemps 2023 et la construction du tablier de la passerelle sera faite par bateaux. Toujours à Empalot, les nouveaux immeubles de logements « Métropolis » et « Chant du loup », dans le secteur de la place Viadieu, seront livrés fin 2023-début 2024. Les chantiers des lots « TR », situés près de l'ancienne centralité commerciale, démarreront en 2023. Enfin, le chantier du nouveau groupe scolaire Daste commence durant ce premier semestre 2023. A la fin 2023, l'ex-MJC sera démolie et nous étudions actuellement des hypothèses de relocalisation sur le quartier.

Question : A propos de l'ex-MJC, le gymnase sera-t-il conservé ?

Réponse : Après vérification auprès des services compétents, le gymnase de la Brique Rouge ne sera pas démoli dans le cadre du projet de renouvellement urbain. Toutefois, il sera fermé probablement durant le premier semestre 2024, puisqu'il sera trop difficile de faire cohabiter les travaux de l'ex-MJC et la poursuite d'activités dans le gymnase dans de bonnes conditions (les bâtiments étant très imbriqués).

Question : Le Stadium accueillera-t-il bien la Coupe du Monde de rugby l'an prochain ?

Réponse : Oui, les travaux d'homologation du Stadium seront effectués au cours de l'année 2023.

Question : En tant qu'utilisateur de Tisséo, je remarque que les réaménagements sacrifient souvent le réseau de transport public en surface, comme sur la rue de Metz et la Grande rue Saint-Michel.

Réponse : Pour Saint-Michel, les riverains participants à la concertation avaient choisi de maximiser la végétalisation de la Grande rue. Nous avons donc demandé à Tisséo d'étudier comment adapter l'offre de service dans le quartier après les travaux.

Question : Beaucoup d'associations demandent que, pour les demandes de permis de construire les plus importantes, les riverains avoisinants soient concertés. La Mairie y est-elle favorable ?

Réponse : La Mairie y est favorable et nous y travaillons. A ce sujet, même s'il ne s'agit pas d'un dispositif au cas par cas, nous avons engagé une large concertation sur l'architecture par quartier, par le biais d'Ateliers citoyens dédiés.

Ces concertations ont conduit à la rédaction des « Cahiers toulousains » qui détaillent, par quartiers, les attentes des habitants et de la collectivité en matière d'architecture et d'urbanisme. Ces « Cahiers toulousains » nourriront les réflexions autour du nouveau Plan Local d'Urbanisme intercommunal et d'Habitat (PLUiH), qui lui-même sera concerté très prochainement.

Sur certains quartiers dits « à urbanisme maîtrisé », comme à Empalot, nous imposons des cahiers des charges très stricts en matière d'architecture aux promoteurs immobiliers.

Question : La nouvelle place commerciale d'Empalot, qui accueille le marché de plein vent et de nombreuses animations, est occupée par de nombreux automobilistes. Comment inciter la rotation des visiteurs pour mieux faire vivre les commerces ?

Réponse : Ce secteur sera réglementé en zone « faubourg commerçant » à partir d'avril 2023, ce qui signifie que le stationnement y sera payant pour les visiteurs (et non accessible pour les résidents), avec une demi-heure de gratuité par demi-journée. Cela comprendra toute la place Aline Viadieu et l'avenue Jean Moulin. Les voitures seront contrôlées par le dispositif de Lecture Automatique des Plaques d'Immatriculation (LAPI).

Question : Habitant de la rue Notre Dame, je reconnais que la Mairie va dans le bon sens. Mais pourquoi avoir condamné les places de stationnement devant la rue Blanchard ?

Réponse : Ces places ont été neutralisées pour permettre un accès à l'échelle des pompiers, à la suite de la mise à sens unique de la Grande rue Saint-Michel.

La liste des questions étant épuisée, M. DUNAL clôt la séance et invite les participants à un pot de l'amitié.